

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 30 (1959)

Heft: 4

Rubrik: Rapport annuel : exercice 1958

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXX^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 4. Avril 1959

SOMMAIRE

Rapport annuel, exercice 1958 — Chronique économique

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1958

Messieurs,

Le rapport d'activité que nous avons l'honneur de vous présenter sera introduit selon la coutume par un très rapide coup d'œil sur la vie économique du Jura pendant l'année écoulée. Il ne s'agit pas de grandes statistiques, ni d'analyses plus ou moins pertinentes et encore moins de pronostics. Nous ne ferons comme précédemment que quelques constatations et remarques propres à donner une image générale et sommaire du travail et des préoccupations des gens de chez nous en 1958, laissant les études plus complètes et les déductions pratiques aux spécialistes de chaque branche d'activité ou aux économistes.

L'année agricole peut être taxée de bonne. Les travaux du printemps ont pu se faire dans de bonnes conditions. Les foins, abondants, ont été rentrés, sauf exceptions assez rares, sans avoir souffert du mauvais temps. Il en a été de même de la moisson si l'on ne tient pas compte de quelques tempêtes orageuses. La culture du tabac déborde l'Ajoie et commence à s'étendre dans la vallée de Delémont. La récolte des pommes de terre a été normale, tant par la qualité que par la quantité.

A propos de ce dernier produit de la terre, il faut dire que le doryphore qui a pullulé pendant de nombreuses années n'a pour ainsi dire pas existé chez nous en 1958. A quoi faut-il attribuer ce recul ? On ne sait trop, mais il est possible qu'il faille en rechercher la cause dans des variations de température pendant l'hiver 1957/1958 ou le printemps 1958 ou même déjà pendant l'automne 1957. Les autres insectes nuisibles ont d'ailleurs également souffert. Ni les fruits à noyaux, ni les fruits à pépins n'ont été véreux, ce qui indique qu'il n'y a pas eu d'œufs d'insectes pondus lors de la floraison. Contrepartie moins réjouissante, il n'y a pas eu non plus de pucerons sur les arbres, sapins, chênes et autres, où les abeilles trouvent le miel foncé dit de forêt. Or, si les pucerons ne sécrètent pas le nectar, ils font de minuscules piqûres aux feuilles pour le faire suinter, ainsi que cela a été observé il y a quelques années par un savant allemand. On voit la déception des apiculteurs, les plantes à fleurs mellifères étant de plus en plus remplacées par les prairies artificielles. La récolte du miel en 1958 a été extrêmement faible.

Les fruits, les pommes surtout, ont été si abondants, qu'on ne savait

plus où les encaver. Les cidreries n'avaient pas suffisamment de réservoirs et la Régie fédérale des alcools a dû mettre à disposition toutes ses possibilités de stockage. Il vaut certes mieux cela que la famine, mais l'abondance aussi peut causer des soucis !

La vendange a été moyenne au bord du lac de Bienne et on dit du bien de la qualité.

Le premier séchoir à herbe du Jura a été installé à Delémont en automne 1958. Il a immédiatement rendu de grands services pour le séchage des fourrages d'automne qui, sans cela, eussent été en grande partie perdus.

L'industrie a vu son degré d'occupation fléchir dans une sensible mesure, sans que l'on puisse encore parler de crise. Il y a ça et là du chômage partiel, on ne travaille pas toujours le lundi, les carnets de commandes s'amenuisent. Mais on dit que la situation n'est pas encore inquiétante et que celle qui a été observée en 1958 doit être considérée comme une période de normalisation. Toute entreprise est évidemment sujette à fluctuations et l'on espère bien que l'état actuel ne s'aggravera pas, mais au contraire que le plein emploi reviendra bientôt.

L'horlogerie, la plus belle de nos industries, souffre de difficultés internes et subit de plus en plus la concurrence étrangère. Un grand nombre de pays, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'URSS, les Etats-Unis, le Japon et même la Chine et l'Inde, cherchent à développer leur industrie horlogère, alors qu'il y a trente ans encore la Suisse dominait nettement le marché mondial. C'est par la bienfacture de nos produits, c'est-à-dire grâce à la conscience professionnelle de notre main-d'œuvre que l'on arrivera à maintenir les positions de la Suisse.

La branche de l'horlogerie qui dans le Jura a véritablement souffert de la crise est celle de la pierre fine. Elle est à ce point touchée qu'on ne voit pas quand et comment elle pourra retrouver sa prospérité d'antan.

La mécanique, le décolletage subissent aussi un certain ralentissement. Les industries du bois, du papier et du fer, le travail de l'aluminium et du laiton, les fabriques de ciment, de verre, de céramique, d'articles pressés, les manufactures de textiles, de tabac, de même que les fabriques de produits alimentaires ont marché normalement.

Le bâtiment connaît toujours une forte activité et selon toutes prévisions, il en sera de même en 1959.

Le Bureau cantonal de statistique calcule depuis 1944 un indice trimestriel sur le degré d'occupation dans l'industrie et le bâtiment, englobant plus de 100 entreprises de construction et plus de 450 fabriques. Si on part de 100 en 1944, l'indice se présente comme suit pour le canton :

1945 = 112,7	1949 = 115,8	1953 = 128,0	1956 = 138,2
1946 = 129,4	1950 = 121,7	1954 = 129,7	1957 = 143,3
1947 = 131,3	1951 = 132,0	1955 = 132,6	1958 = 135,7
1948 = 128,5	1952 = 128,3		

Nous voulons regarder l'avenir avec confiance et souhaiter que le Jura ait toujours du travail et du pain.

On trouvera ci-après un résumé de l'activité de notre association et de ses organes en 1958.

In memoriam

† PAUL MAILLAT

Membre d'honneur

Paul Maillat, ingénieur forestier, à Delémont, est décédé le 18 janvier 1959, après une longue maladie. Il a été membre du Comité de l'ADIJ pendant une douzaine d'année, de 1938 à 1950. Après sa démission pour raison de surcroît de travail, il a été nommé membre d'honneur. Ce fut un agréable compagnon et nous gardons un bon souvenir de sa collaboration.

I. Organes de l'association

1. Membres d'honneur

D^r Eugène Péquignot, ancien secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, Berne.

Georges Mœckli, conseiller aux Etats et ancien conseiller d'Etat, Delémont.

† Paul Maillat, inspecteur des forêts, Delémont.

D^r Henri Mouttet, ancien conseiller d'Etat, Berne.

† Werner Brandt, directeur, Reconvilier.

Arthur Oettinger-Meili, Bâle.

Paul Billieux, ancien procureur, Porrentruy.

D^r Albert Comment, juge fédéral, Lausanne.

D^r Virgile Moine, conseiller d'Etat, Berne.

2. Comité

F. Reusser, ancien avocat des mineurs, Moutier, président.

W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.

R. Steiner, directeur du Collège, Delémont, secrétaire.

H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.

P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.

E. Baumgartner, maire et député, Bienne.

H. Born, avocat, Moutier.

H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan.

R. Burger, avocat, Porrentruy.

L. Chappuis, directeur, Reconvilier.

J. Gressot, préfet, Porrentruy.

M. Hänni, installateur, Delémont.

M. Henry, ancien administrateur des postes, Porrentruy.

S. Kohler, député, Courgenay.

A. Lang, industriel, Porrentruy.
 L. Mosimann, député, Moutier.
 A. Oettinger, Bâle.
 Dr E. Péquignot, Berne.
 F. Savoye, industriel, Saint-Imier.
 A. Seggiger, secrétaire municipal, Laufon.
 Ch. Sigrist, agent consulaire, Porrentruy.
 H. Weibel, conseiller municipal, Saint-Imier.
 Ch. Zimmermann, secrétaire de préfecture et vice-préfet, Saignelégier.
 M. Maître, industriel, Le Noirmont.
 Dr G. Riat, conseiller municipal, Delémont (dès le 10 mai 1958).
 C. Gfeller, conseiller municipal, Granges (dès le 10 mai 1958).
 A. Rebetez, Porrentruy, représentant de l'Emulation.
 Suppléant : Dr F. Schaller, secrétaire.
 O. Schmid, préfet, La Neuveville, représentant de Pro Jura.
 Suppléant : Dr J. Chausse, président de Pro Jura, Moutier.
 J. Schaller, président, Delémont, représentant de La Jurassienne.

3. Commissions

Commission pour la protection de la nature : Dr R. Baumgartner, professeur, Delémont.
 Commission d'urbanisme et de protection des sites : F. Reusser, Moutier.
 Commission de tourisme pédestre : O. Stalder, directeur du Progymnase, La Neuveville.
 Commission sociale : H. Huber, conseiller d'Etat, Berne.
 Commission des affaires communales : H. Landry, maire, La Heutte.
 Commission scientifique : Dr H. Liechti, inspecteur des écoles secondaires, Porrentruy.
 Commission agricole : E. Lœffel, directeur, Courtemelon.
 Commission forestière : W. Schild, conservateur des forêts, Delémont.
 Commission routière : H. Farron, cdt. d'arrond., Delémont.
 Commission des horaires : F. Reusser, Moutier.
 Commission de la formation professionnelle : M. Hänni, installateur, Delémont.

Une commission non permanente a été constituée en 1953 pour procéder à une étude tendant à doter le Jura d'un technicum. Cette commission est présidée par M. W. Sunier, préfet, à Courtelary.

4. Effectif des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se présente comme suit au 31 décembre 1958 :

9	(9)	membres d'honneur ;
109	(109)	communes municipales et bourgeoisies ;
68	(70)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
5	(5)	compagnies de chemins de fer ;
140	(139)	entreprises industrielles ou commerciales ;
540	(544)	membres individuels ;
563	(592)	adhérents par abonnement au bulletin ;
1434	(1468)	au total.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

II. Administration

1. Assemblée générale de l'A.D.I.J. du 10 mai 1958, à 10 h. 15, à l'Hôtel de Ville de Porrentruy

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Présents : Une centaine de membres et d'invités.

Présidence : M. Frédéric Reusser, Moutier.

Procès-verbal : M. René Steiner, Delémont.

1. Introduction

La salle des conférences de l'Hôtel de Ville de Porrentruy, agréablement décorée pour la circonstance, est bien animée lorsque M. Reusser, président, prend la parole pour ouvrir l'assemblée générale. Il s'exprime ainsi :

« Monsieur le Conseiller d'Etat,

» Mesdames, Messieurs les invités, Messieurs les membres de l'ADIJ,
» Une fois de plus, notre association tient son assemblée annuelle aux confins du pays, dans cette belle Ajoie où l'horizon élargi fait contraste avec le paysage de montagnes et de vallées des autres régions jurassiennes, à Porrentruy, où chaque pierre est un témoin de l'histoire et où le présent semble devenir du passé plus vite qu'ailleurs, le tempérament vif de ses habitants paraissant donner à la vie un rythme plus rapide. Ajoie aux lignes harmonieuses et douces, Porrentruy des vieux souvenirs et des efforts réalisateurs d'aujourd'hui, nous vous saluons d'un seul cœur et vous souhaitons la prospérité, la paix et la tranquillité. Pierre angulaire du nord-ouest de la Suisse, éloignée des grands centres, condamnée par la force des choses à un certain isolement, cette contrée mérite plus que toute autre la sollicitude des pouvoirs publics et la sympathie des régions plus favorisées par la géographie.

» Mesdames, Messieurs,

» A l'assemblée générale de l'an dernier encore, nous avons pu nous réjouir de la haute conjoncture économique et nous féliciter de bénéficier du plein emploi. Serions-nous arrivés à un tournant ? La question peut se poser, car on observe depuis quelques mois un certain ralentissement de la marche des affaires. Il n'est pas possible de dire aujourd'hui, s'il s'agit d'un début de crise ou d'un simple tassement annonçant le retour à une situation normale. Lors de la guerre de Corée et après l'affaire du canal de Suez, les entreprises industrielles et les maisons de commerce ont accumulé des réserves. Même les particuliers, cédant aux instances des autorités, se sont prémunis. Aujourd'hui, les entrepôts et magasins sont pleins, les stocks sont reconstitués. Aussi le trafic marchandises a-t-il baissé dans une sensible mesure sur les chemins de fer depuis le début de cette année.

» D'autre part, les commandes ont diminué dans l'industrie, quelques fabriques ne remplacent pas le personnel qui s'en va. Il n'y a

pas encore péril en la demeure et l'on ne saurait parler de crise. En général, on dit que la petite récession actuelle n'est qu'une sorte de normalisation et qu'il n'y a que demi-mal à être moins pressé dans le travail. On commence cependant à sentir ça et là les effets de la concurrence.

» Une seule branche donne actuellement vraiment de l'inquiétude. Il s'agit du façonnage de la pierre fine qui ressent plus durement que d'autres branches les effets de la concurrence. L'Ajoie qui est spécialisée dans ce travail se sent avant tout touchée. Souhaitons que cette situation difficile puisse se régulariser prochainement, pour le plus grand bien de la population.

» D'une manière générale, ce n'est que dans quelques mois qu'on saura vraiment où nous en sommes et s'il faut avoir des craintes pour l'avenir.

» Il faut vivre avec son temps, dit le proverbe. Chaque génération a ses joies et ses peines, ses tâches, ses soucis et ses luttes, comme aussi ses succès. La nôtre nous paraît exceptionnelle sous bien des rapports. Nous croyons que jamais la connaissance et la technique n'ont fait de tels progrès et que jamais non plus l'humanité n'a été plus près de la perfection dans tous les domaines. Qu'en est-il ? Nous pensons que l'homme reste l'homme et que celui du XX^e siècle n'est guère différent au point de vue physique, intellectuel et moral de celui d'avant les grandes découvertes. L'essentiel serait qu'il fût meilleur. Mais l'est-il ? Le soin de répondre est laissé à chacun !

» Pour aujourd'hui, nous voulons être reconnaissants d'avoir pu vivre plusieurs belles et bonnes années de paix et de prospérité et avoir confiance.

» C'est dans ces sentiments que je déclare ouverte l'assemblée de ce jour. »

Le président adresse ensuite un très cordial salut à nos invités : M. le conseiller d'Etat R. Bauder, Dr ès sc. écon., Berne, M. le conseiller national Rainer Weibel, Dr jur., Laufon, M. E. Péquignot, Dr h. c., ancien secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, Berne (membre d'honneur), M. H. Mouttet, Dr jur., ancien conseiller d'Etat, Berne (membre d'honneur), M. A. Oettinger, ancien secrétaire du Verkehrsverein de Bâle (membre d'honneur), M. P. Billieux, ancien procureur du Jura et ancien conseiller national, Porrentruy (membre d'honneur), MM. J. Gillet et E. Lebori, vice-président et secrétaire de la Chambre de commerce de Belfort, M. E. Jenny, Dr jur., secrétaire du Département de l'intérieur, Bâle, M. le député Simon Kohler, Courgenay, M. le député Charles Parietti, maire, Porrentruy, M. Anderegg, chef de service à la Direction cantonale des chemins de fer, Berne, M. le préfet Sunier, Courtelary, M. le préfet Schmid, La Neuveville, M. le préfet Kuntschen, Laufon, M. Jobé, président du tribunal, Porrentruy, M. H. Piquerez, président du tribunal, Porrentruy, les représentants du Conseil communal de Porrentruy, MM. J. Nicol et P. Gressot, représentants du Conseil bourgeois de Porrentruy, M. Debrunner, secrétaire de la Chambre de commerce, Bienne, M. K. Braun, ancien directeur de l'E.B.T.-S.M.B., Berthoud, M. Mohr, directeur de l'E.B.T.-S.M.B., Berthoud, M. Ali Rebetez, président de la

PRO ROUTES S.A.

Constructions routières

Génie civil - Isolations

Saint-Imier

TAVANNES

Tél. (032) 9 25 50

Courgenay

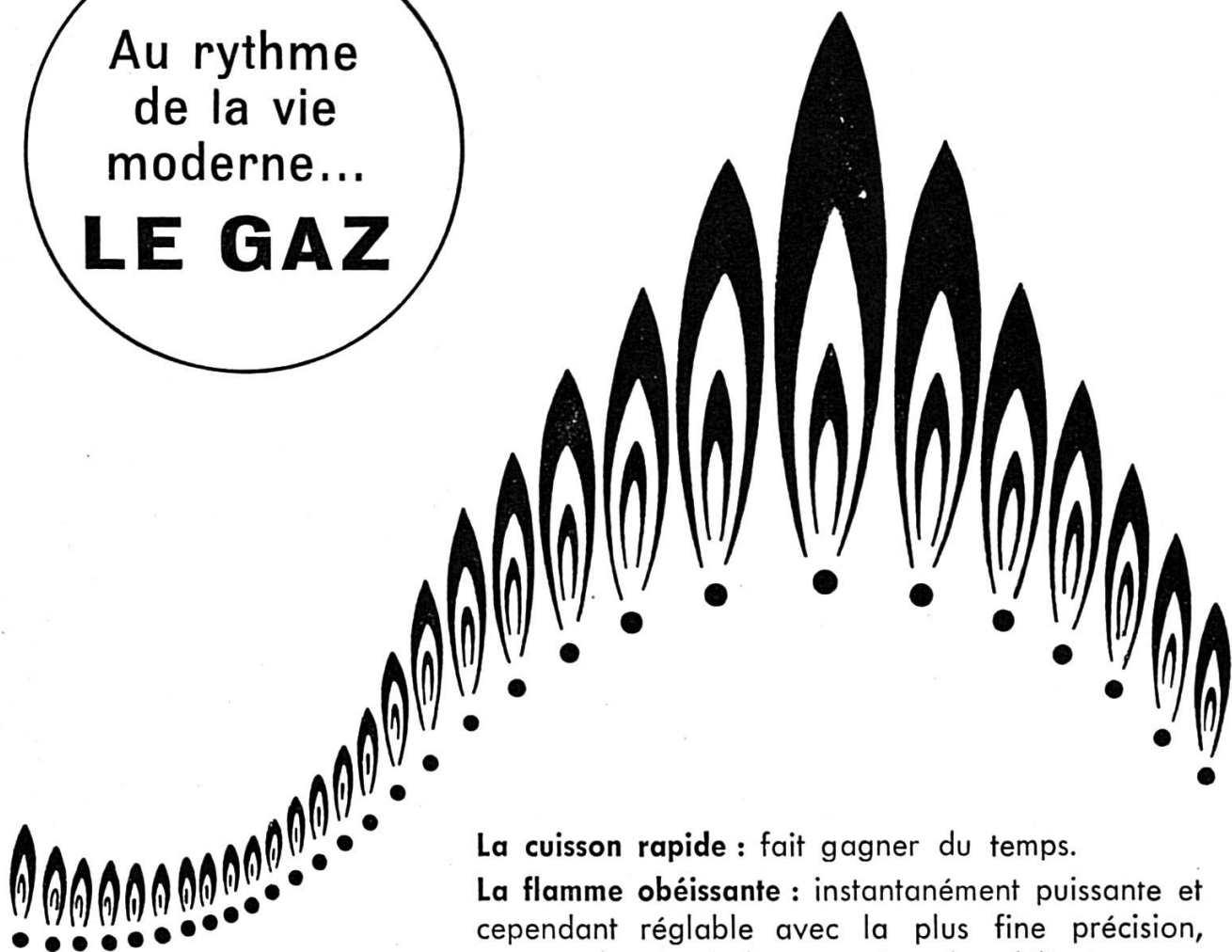
895

**La bière
le champion
des désaltérants**



909

Au rythme
de la vie
moderne...
LE GAZ



La cuisson rapide : fait gagner du temps.

La flamme obéissante : instantanément puissante et cependant réglable avec la plus fine précision, permet de réussir les mets les plus délicats.

Les usines à gaz jurassiennes de

**Bienne
Delémont
Granges
Moutier
Porrentruy
Saint-Imier
Tavannes**

Société jurassienne d'Emulation, Porrentruy, M. J. Chausse, président de Pro Jura, Moutier, M. H. Gorgé, secrétaire de Pro Jura, Moutier, M. A. Röthlisberger, président de l'A.C.S., Section les Rangiers, Glovelier et M. H. Farron, président du Touring-Club, Section jurassienne, Delémont ainsi que les représentants de la presse.

Le président rappelle aussi la mémoire des membres décédés depuis la dernière assemblée générale, M. le conseiller d'Etat Max Gafner, membre d'honneur, M. Lucien Lièvre, président de la Commission scientifique, qui a droit, à ce titre à toute notre reconnaissance, M. Otto Schmitz, membre du comité, M. Comment, ingénieur, Moutier, M. Montavon, vétérinaire, Saignelégier.

L'assemblée observe, debout, quelques instants de silence en leur honneur.

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 1957 a paru dans le bulletin N° 4 de cette année, avec le rapport annuel. Sa lecture n'est pas demandée et la discussion n'est pas utilisée. Il est ainsi tacitement approuvé.

3. Rapport annuel

Il en est de même du rapport annuel ; il est approuvé tacitement sans discussion.

4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité

Le caissier donne lecture des comptes et les accompagne de brefs commentaires. La fortune de l'A.D.I.J. se monte à 253 436 fr. 97, en augmentation de 2603 fr. 89 par rapport à l'exercice précédent. Le président donne lecture du rapport des vérificateurs et M. Wüst, président de la Commission de vérification félicite le caissier pour l'excellente tenue de la comptabilité.

La discussion n'est pas utilisée et l'assemblée approuve les comptes en donnant décharge au comité.

5. Budget et cotisations

Le caissier présente le budget pour 1959 comme suit :

Administration	Recettes	Dépenses
Fournitures bureau, imprimés		2 000.—
Ports, téléph., frais cpte de chèques		1 700.—
Abonnements et cotisations		1 500.—
Travaux bureau et propagande		1 500.—
Assemblée générale, comité, indemnités		14 500.—
Divers		2 000.—
Cotisations	15 500.—	
A reporter	15 500.—	23 200.—

Bulletin	Report	15 500.—	23 200.—
Administration, rédaction			3 000.—
Impression, clichés, ports			14 000.—
Publicité	10 000.—		
Rendement des abonnements	5 000.—		
Intérêts			
Dépôts et titres	3 500.—		
Compte bloqué	250.—		
Subventions			
de la Seva	28 000.—		
de l'Etat	10 000.—		
de l'A.D.I.J.			20 000.—
Commissions			6 000.—
Immeuble	3 500.—		
Excédent de recettes			9 550.—
Total		75 750.—	75 750.—

L'assemblée approuve le budget et décide, sur proposition du comité, de maintenir les cotisations à leur taux actuel.

6. Election complémentaire au comité

Pour remplacer M. Gilbert Feune, représentant de la commune de Delémont, démissionnaire et M. Otto Schmitz, représentant de la commune de Granges, décédé, le Comité, après avoir consulté les autorités communales intéressées, propose de nommer M. le Dr Gustave Riat, pharmacien, Delémont et M. Constant Gfeller, Granges. Ces deux messieurs sont nommés à l'unanimité.

7. Nomination des vérificateurs des comptes

Pour remplacer la commune de Saint-Imier, qui est arrivée à la fin de son mandat, le Comité propose la commune de Sonvilier, ce que l'assemblée approuve sans discussion.

La Commission de vérification est ainsi constituée pour l'exercice 1958 :

M. Waldemar Wüst, Moutier, président,
Commune de Courrendlin,
Commune de Sonvilier.

8. Exposé de M. Charles Sigrist, agent consulaire de France à Porrentruy sur le port de Bourogne

M. Charles Sigrist remercie d'abord l'A.D.I.J. d'avoir porté la question du port de Bourogne à l'ordre du jour de son assemblée générale.

L'exposé de M. Sigrist ayant paru in extenso dans le bulletin N° 6/1958, nous nous contenterons de donner ici un court résumé.

C'est vers 1880 que le projet d'aménager un port fluvial à Bourogne a été mis à l'étude pour la première fois. Une entreprise privée s'était installée sur le canal pour y exploiter un dépôt d'hydrocarbures. Ses installations furent détruites en 1940 et c'est en 1947 seulement que

des projets de réorganisation du port furent repris, mais assez mollement poursuivis. Aujourd'hui la Chambre de commerce de Belfort désire arriver à des réalisations. Le projet d'aménagement du port revient à 85 millions de francs français. Pour amortir ce capital il faut pouvoir compter sur un tonnage de trafic annuel de 120 000 tonnes. La région de Belfort-Montbéliard ne peut en aucun cas garantir des échanges de cette importance. La Suisse devra de son côté fournir au moins les deux tiers du tonnage espéré. La ligne de Delle trouverait à ces échanges un regain d'activité important.

Des enquêtes sont actuellement en cours pour établir quels tonnages de marchandises pourraient être espérés du côté suisse.

M. Sigrist souhaite vivement que le port de Bourogne soit l'occasion d'une nouvelle alliance entre la Suisse et la France et qu'il puisse bientôt ranimer les échanges commerciaux par Delle.

M. Sigrist est chaudement applaudi et félicité.

M. le préfet Gressot informe l'assemblée que M. Georges Mœckli, conseiller aux Etats, a été chargé par le Gouvernement bernois de s'occuper du projet du port de Bourogne.

M. Gressot, architecte, soulève la question des franchises douanières. Il est invité à formuler sa demande par écrit.

M. H. Liechti, inspecteur, désire un complément de renseignements sur le réseau fluvial en amont de Lyon et la construction de pipe-lines. M. Gillet, de la Chambre de commerce de Belfort donne à M. Liechti les renseignements désirés.

Le président soumet ensuite à l'assemblée le texte d'une

Résolution

« L'A.D.I.J. a pris connaissance avec un vif intérêt du projet de remise en état et d'agrandissement du port fluvial de Bourogne (canal du Rhône au Rhin) présenté par M. Charles Sigrist, agent consulaire de France, à son assemblée générale du 10 mai 1958, à Porrentruy, félicite la Chambre de commerce de Belfort et les autres instances françaises intéressées, de leur initiative et souhaite plein succès à l'exploitation et au développement du dit port. Elle espère que la Suisse et tout spécialement la région jurassienne trouveront grand profit à utiliser cette nouvelle voie d'acheminement des marchandises de grand tonnage. »

L'assemblée vote la résolution à l'unanimité.

9. Programme d'activité

M. Pierre Bregnard, Courroux, demande à l'A.D.I.J. de s'occuper de la route de La Scheulte, route intéressante pour le tourisme, mais malheureusement trop étroite.

M. Reusser informe M. Bregnard, qui est présent, que le bureau a inscrit cet objet au programme de travail de cette année. M. Bregnard se déclare satisfait.

10. Divers et imprévu

La parole n'est pas demandée et le président prononce la clôture de l'assemblée à 11 h. 35.

Le secrétaire :
R. STEINER

Le président :
F. REUSSER

2. Comité

Séances. — Le comité a tenu cinq séances en cours d'exercice et le comité directeur vingt-six séances.

Représentations et délégations. — Le comité directeur a été appelé à se faire représenter à de nombreuses manifestations. Il a, entre autres, été invité aux festivités suivantes :

Commission philologique du « Glossaire des Patois de la Suisse romande », à Moutier, le 26 avril 1958 ;

Assemblée générale de Pro Jura, à Saignelégier, le 12 août 1958 ;

Inauguration d'une plaque commémorative en souvenir du poète jurassien Werner Renfer et assemblée générale de la Société jurassienne d'Emulation, à Corgémont, le 27 septembre 1958 ;

Centenaire de l'Ecole cantonale de Porrentruy, les 17 et 18 octobre 1958.

Plusieurs délégations ont en outre été reçues par diverses autorités et instances administratives.

3. Relations avec d'autres groupements

L'A.D.I.J. est en relations amicales, régulières ou occasionnelles, avec les sociétés ou organisations suivantes :

Société jurassienne d'Emulation (avec représentation réciproque au comité) ;

Société jurassienne de développement « Pro Jura » (avec représentation réciproque au comité) ;

Syndicat d'initiative de Bâle ;

Heimatschutz bernois ;

Chambre du commerce et de l'industrie du canton de Berne, secrétariat de Bienne ;

Chambre de commerce de Bâle ;

Chambre de commerce de Belfort ;

Société pour la protection des rives du lac de Bienne ;

Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz ;

Office suisse d'économie forestière, Soleure ;

Société de géographie et d'ethnographie de Bâle ;

Société de développement de Porrentruy (avec représentation au comité) ;

Société de développement de Saint-Ursanne (avec représentation au comité).

L'A.D.I.J. est également affiliée aux organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires ;

Fédération des sociétés du Pied du Jura ;

Loterie cantonale « Seva » ;

Association cantonale des propriétaires de forêts ;

Association bernoise du tourisme pédestre ;

Ligue suisse pour la protection de la nature ;

Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz) ;

Société cantonale d'utilité et d'économie publique ;

Fondation de la Flèche du Jura ;

Société pour l'entretien du Château du Schlossberg ;

Association pour le plan d'aménagement national, groupement bernois ;

Chambre de commerce française en Suisse ;
Chambre de commerce suisse en France.

4. Finances

En considérant les comptes annuels, nombreux sont sans doute nos membres qui se disent : « L'A.D.I.J. est à l'aise financièrement. » Il serait difficile de le nier, il serait malhonnête de masquer ce qui est satisfaisant, voire heureux, et repose sur des chiffres.

Chercher à maquiller une saine situation, sortirait de nos traditions, de notre ligne de conduite qui demeure : agir pour le bien de tous en assurant notre action par des moyens appropriés, en ne gaspillant pas, pour le plaisir de faire de la réclame, en attendant des occasions (puissent-elles ne pas se présenter trop sombres) pour soutenir, aider, créer et laisser œuvre utile dans l'intérêt de la collectivité et du Jura pour lequel nous travaillons.

Nos recettes sont constituées par le produit des cotisations, des annonces paraissant dans notre bulletin, des abonnements, des subventions courantes ou extraordinaires, et par les intérêts des capitaux.

Les cotisations au montant global de 26 056 fr. se répartissent comme suit :

a) Communes	Fr. 2 740.—
b) Sociétés d'utilité publique et sociétés à caractère professionnel	» 1 865.—
c) Membres de l'industrie et du commerce	» 4 310.—
d) Membres individuels	» 4 390.—

Montants auxquels viennent s'ajouter les versements de la Direction de l'économie publique du canton (10 000 fr.), de la Direction de l'intérieur du canton de Bâle, de la Chambre de commerce de Bâle et de l'Association des intérêts de la vallée de Tavannes.

Les annonces ont produit en chiffre rond un total de 9686 fr. 50. Des subventions nous sont accordées par le B.L.S., par la Direction cantonale des chemins de fer et par la Seva.

Cette année nous avons bénéficié des Seva 105 à 110 par 27 945 fr. soit une moyenne de 5589 fr. par Seva. Ces versements nous sont adressés à la condition que nous présentions des justifications d'emploi.

La comparaison des comptes annuels avec ceux de l'exercice précédent peut se résumer ainsi :

Administration : 1300 fr. en plus au chapitre « Imprimés, propagande et travaux de bureau » et 450 fr. sous « Divers ». Nous avons fait figurer sous ce poste trois semestres de location de nos bureaux de Delémont, soit avec lumière et frais de conciergerie 2945 fr. 40. Ceci justifie déjà l'ampleur de ce poste de nos comptes qui s'élève à 4009 fr. 85.

Cotisations des membres : + 300 fr. d'augmentation sur l'exercice précédent.

Bulletin : En augmentation de dépenses de 4841 fr. Cette dépense provient de ce qu'en 1957 le compte annuel a supporté l'impression de onze bulletins, alors que l'exercice de 1958 a reçu et payé les factures de quatorze bulletins. Moyenne du coût d'un bulletin en 1957 : 980 fr. En 1958 : 1177 fr. En effet, le numéro 1, 1958 a coûté 1081 fr. 80, le numéro 4, 1958 : 1615 fr. 50 (rapport annuel). Les écarts ne sont pas

toujours aussi forts, heureusement. Si le bulletin coûte cher, l'expérience veut qu'il réponde à un besoin et remplisse sa mission.

Il est presque inutile de relever encore que le compte « Bulletin » restera toujours déficitaire tant que le compte « Cotisations » ne lui ristournera pas la contre-valeur du service gratuit du bulletin aux sociétaires.

Subventions : Les sommes reçues de la Seva ont permis de couvrir une partie de nos dépenses administratives et l'augmentation de dépenses du bulletin. Nous avons distribué 17 818 fr. de subventions en soutenant et encourageant, comme par le passé, tous ceux qui ont sollicité notre appui. Nous avons reçu en retour 3000 fr. de subventions versées antérieurement pour l'immeuble de la Fleur de Lys, ristourne due à la suite des modifications intervenues entre les acquéreurs des immeubles.

Notre portefeuille n'a pas subi de changement.

Les commissions ont émargé dans l'exercice annuel pour un montant de 6313 fr. 25. Ici aussi il y a une augmentation de dépenses sur l'exercice précédent de 1192 fr.

Voici l'ordre des dépenses pour chacune des commissions :

Commission pour la formation professionnelle	Fr. 2 431.40
Commission agricole	» 1 338.25
Commission d'urbanisme et de protection des sites	» 790.55
Commission sociale	» 509.25
Commission pour la protection de la nature	» 497.50
Commission pour le trafic ferroviaire	» 281.10
Commission des affaires communales	» 193.60
Commission scientifique, forestière et divers	» 281.60

En terminant cet exposé succinct, il nous reste l'agréable devoir de remercier nos sociétaires et nos abonnés. Nous exprimons notre gratitude à Messieurs les industriels, commerçants et entrepreneurs qui nous honorent de leurs annonces. Le caissier est particulièrement heureux quand il est fait usage du bulletin nominal de versement préparé pour faciliter et encourager le paiement des cotisations.

III. Activité

1. Voies de communication

Chemins de fer. — Pendant un siècle, la Suisse a construit ou reconstruit des chemins de fer. Commencé en 1847 (Zurich-Baden), le réseau est devenu un des plus denses d'Europe, malgré montagnes et vallées. Il a permis l'établissement et le développement d'une industrie très décentralisée. Toutes les branches de l'économie sont devenues prospères. Les gens ont appris à mieux se connaître de région à région ; c'est par le chemin de fer que la Suisse est devenue le pays du tourisme par excellence et que, par le percement des Alpes, l'ancien trafic de transit nord-sud a connu un renouveau réjouissant et d'une importance telle que la Suisse a été appelée la plaque tournante de l'Europe.

L'avènement de l'automobile au début de ce siècle a peu à peu diminué la primauté de la voie ferrée et c'est, aujourd'hui, la route qui toujours davantage devient le moyen principal de communication. La concurrence entre le rail et la route, si elle n'est pas ouverte, ni commerciale au sens propre du terme, n'en est pas moins là, faisant lentement, très lentement sentir ses effets. La grande masse des transports de marchandises appartient encore au chemin de fer, mais le nombre des voyageurs qui circulent en auto est considérable et va sans cesse en augmentant. Les administrations ferroviaires en sont arrivées à augmenter leurs tarifs, ce qui ne constitue certes pas une bien bonne solution, mais il n'y en a malheureusement pas d'autre. Réduire le nombre des trains pour faire des économies serait pire que le mal, car les voyageurs seraient encore moins contents. Bien au contraire, il faut tendre à améliorer l'horaire de plus en plus, à rendre les trains plus rapides et plus confortables. L'effort qui est réalisé dans ce sens par les compagnies privées aussi bien que par les C.F.F. mérite d'être relevé.

Ce qui ne veut pas dire que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes, ainsi que le prouve la requête que l'A.D.I.J. a envoyée à la Direction cantonale des chemins de fer et qui a été publiée dans le numéro de février 1959 de notre Bulletin. L'introduction de trains navettes n'a pas que des répercussions favorables. Si les points de départ et d'arrivée ainsi que les grandes gares intermédiaires y trouvent un avantage, il n'en est pas toujours de même pour les gares plus petites où les heures de passage ne sont plus toutes adaptées aux besoins effectifs du trafic. Des correspondances sont supprimées ou amoindries, des temps de parcours allongés (train direct 208 Bâle-Delémont, par exemple). Ce sont évidemment des exceptions, mais elles sont d'autant plus gênantes. Nous devons cependant des remerciements aux organes dirigeants des C.F.F., spécialement à la Direction du 1^{er} arrondissement à Lausanne, pour l'amabilité et la bonne volonté témoignée en toute circonstance.

L'horaire international sur la ligne de Delle n'a fait aucun progrès, malgré les efforts déployés par l'A.D.I.J. et par d'autres instances. (Chambre de commerce de Belfort, comité des communications à Porrentruy.) Nous continuerons à prétendre qu'un train direct rapide Milan-Berne-Paris se justifierait.

Nous sommes également intervenus avec insistance en faveur de la construction de la double voie entre Moutier et Aesch, entendu que les travaux devraient se faire par étapes. Nous donnons d'autre part, la réponse reçue des C.F.F. à notre dernière requête. Nous tenons aussi à remercier bien sincèrement M. le conseiller national Weibel, de Laufon, d'avoir bien voulu déposer une petite question au Conseil national, sur le même objet. La réponse a été semblable à celle que nous avions nous-mêmes reçue en décembre 1958.

Les lignes du Jura-Sud ont aussi fait l'objet de notre sollicitude. Des améliorations ont été apportées à l'horaire, spécialement dans la vallée de Tavannes où un comité spécial s'est formé qui travaille en étroite collaboration avec notre commission des horaires. Ce comité présidé par M. W. Sunier, de Tavannes, comprend des représentants de toutes les communes.

Lors de la démarche faite en août comme chaque année à Lausanne, nous avons évoqué, à côté des questions concernant la marche des trains, celle de la reconstruction de la gare de Moutier. Aucune assurance précise n'a été donnée, attendu que la décision est du ressort de la Direction générale. Nous continuerons de suivre cette affaire.

Il faut souhaiter que malgré les possibilités qu'offre aujourd'hui la route, chacun soit persuadé que le chemin de fer continue d'être un moyen de communication indispensable.

Routes. — Le problème routier est généralement traité par la commission paritaire instituée par l'A.C.S., le T.C.S., Pro Jura et l'A.D.I.J. Elle est présidée par M. Henri Farron, notre caissier et président du T.C.S. Son rapport est incorporé à celui de l'A.D.I.J. et nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur.

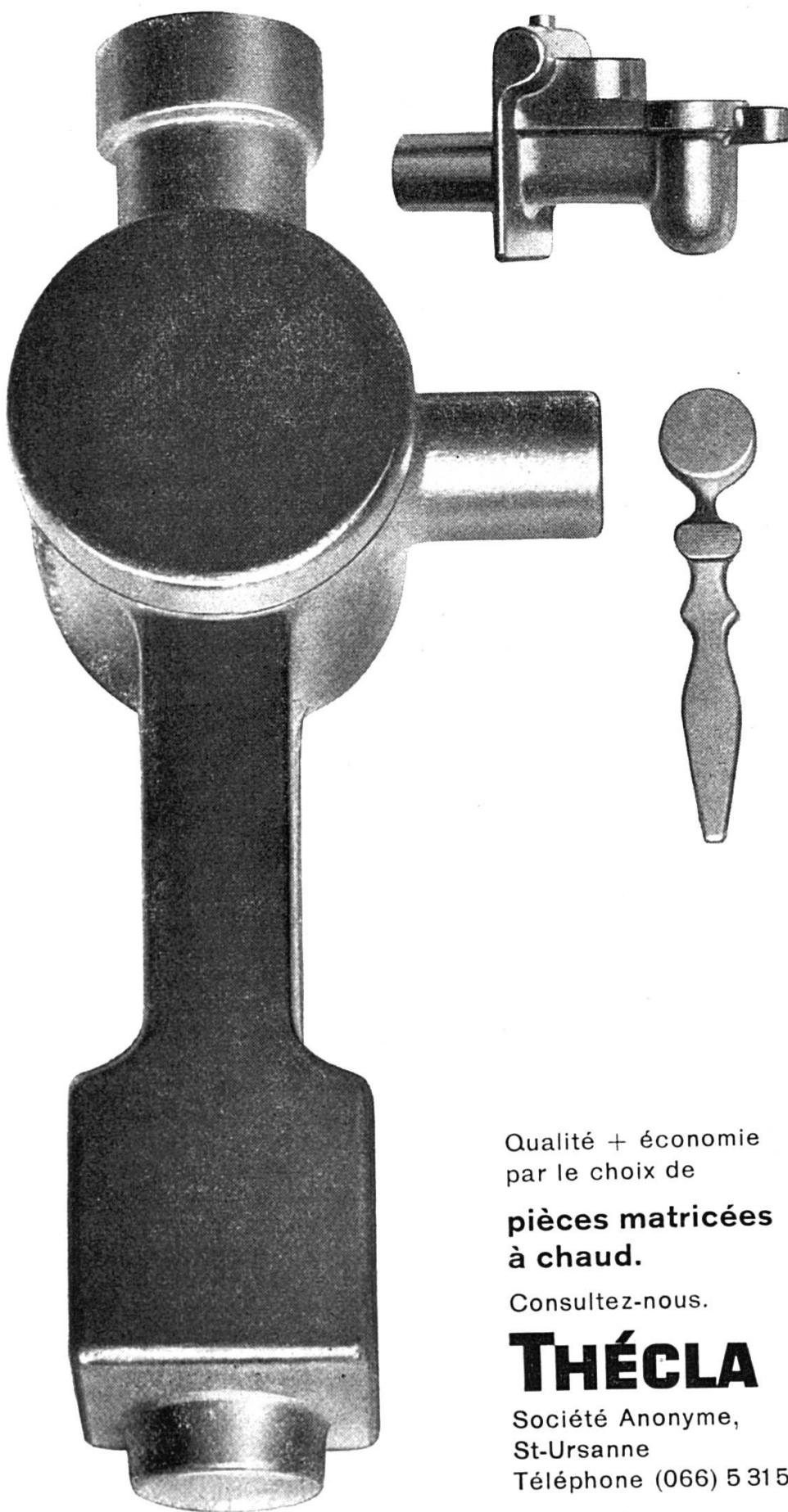
Notre comité a cependant traité directement les questions suivantes qui ne concernent pas des artères cantonales.

1. Route de la Scheulte. — Etablissement de places de croisement, vu l'étroitesse de la chaussée et afin de faciliter la circulation et de favoriser le tourisme. Le comité directeur s'est rendu sur place, le 25 novembre 1958 avec M. l'ingénieur J. Eckert, du V^e arrondissement routier qui a bien voulu accepter d'établir un projet et un devis. Qu'il soit remercié d'avance de son obligeance.

2. Les Malettes — Sur-la-Croix. — Cette route dont la surveillance nous incombe et dont nous assumons l'entretien avec les propriétaires intéressés grâce à un fonds spécial a fait également l'objet d'une visite par le comité directeur le 4 juin 1958. Il semble que la solution actuelle concernant la surveillance et l'entretien donne satisfaction.

3. Les Rosées — La Charbonnière. — Tronçon de route devant permettre la jonction de Saint-Ursanne à Soubey en suivant la rive droite du Doubs. Le comité d'étude spécial présidé par M. Ch. Zimmermann, vice-préfet, à Saignelégier, est maintenant en possession d'un projet établi par M. Farron, ingénieur forestier. Les études continuent et en temps et lieu le comité spécial présentera son rapport au comité de l'A.D.I.J.

4. Court — La Bluay — Granges. — Le Conseil municipal de Granges a chargé un de ses membres, M. Constant Gfeller, qui fait aussi partie du comité de l'A.D.I.J., de reprendre la question de l'amé-



Qualité + économie
par le choix de
**pièces matricées
à chaud.**

Consultez-nous.

THÉCLA

Société Anonyme,
St-Ursanne
Téléphone (066) 5 3155

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 2 56 22



Ponts et chaussées

Voies ferrées

Revêtements de routes

Bâtiments industriels

921

A. + H. HIRT S.A.

BIENNE, Länggasse 28
Tél. (032) 2 23 85

SAINT-IMIER, rue du Soleil 5
Tél. (039) 4 24 62

Goudronnages - Pavages - Cylindrages - Terrassements
Revêtements bitumeux

**Tous travaux avec pelle mécanique
ou trax**

924

nagement de ce chemin en route de passage pour développer le tourisme. Tous les intéressés se sont réunis en séance à Moutier, le 4 juillet 1958, ceux de Granges et ceux de Court, sous la présidence de M. Gfeller. L'affaire subit actuellement un temps d'arrêt, la commune municipale de Granges désirant se donner un moment de réflexion.

2. Régions montagneuses

Il y a encore toujours un certain nombre de fermes de montagne qui ne bénéficient pas du courant électrique. Notre action en faveur des montagnards qui ne connaissent pas les bienfaits de la fée électricité continue. Un fermier a reçu une subvention en 1958. D'autres installations sont à l'étude, spécialement dans le Jura-Sud.

L'enquête que nous avons faite pour déterminer les fermes qui ne disposent que d'eau de citerne a révélé un total d'exploitations rurales de 549 non pourvues d'eau de source. Ce chiffre a été communiqué, à sa demande, à la Direction cantonale des affaires sanitaires.

3. Epuration des eaux usées

Cette question continue à préoccuper les communes et notre comité. Une conférence, organisée par nos soins, le 12 avril 1958, à Moutier, a démontré par une nombreuse assistance (80 à 100 personnes) que le sujet était actuel et qu'on avait soif de renseignements. L'exposé général de M. J. Eckert, ingénieur d'arrondissement, la présentation de projets par M. Kubat, de Berne et d'un film par M. W. Steiner, à Delémont, suscitèrent un vif intérêt et alimentèrent une longue et intéressante discussion.

4. Sous-sol

La question de la prospection du sous-sol suisse, spécialement dans la région molassique se pose depuis quelques années. Pour cela, les cantons de Thurgovie, Saint-Gall, Zurich et Argovie se sont groupés en concordat pour donner à un consortium (SEAG) la concession nécessaire de recherches. Primitivement Berne aurait dû être englobé dans ce concordat. Mais sur les instances de l'A.D.I.J., notre gouvernement renonça à ce projet et se mit en devoir de créer un autre concordat avec Soleure et Lucerne dans le courant de l'année 1956. Un accord fut établi entre les autorités de ces trois cantons et soumis au Grand Conseil bernois qui l'adopta en 1957 en première lecture.

La seconde lecture eut lieu en février 1958, soit à la dernière session de la législature. Les députés ne parvinrent pas à s'entendre et toute l'affaire fut purement et simplement renvoyée à l'intention du nouveau Grand Conseil. Du point de vue jurassien, ce renvoi fut une chose regrettable. Si nous nous sommes intéressés à cette question, c'est que nous défendons l'idée que si on cherche du pétrole dans les terrains molassiques, on doit le faire aussi dans le Jura qui est de nature essentiellement calcaire.

Une nouvelle commission a été nommée à la session d'été 1958 du Grand Conseil. Elle est présidée par M. Nahrath de La Neuveville et elle est encore au travail. On ne connaît donc pas encore quelles propositions elle fera et ce que décidera l'autorité législative cantonale. Il

est d'ailleurs possible que la Confédération établisse certaines directives dans ce domaine.

Un consortium bernois s'était d'ailleurs formé il y a deux ans avec la collaboration d'une grande société américaine et dans lequel l'A.D.I.J. était représentée. Vu les lenteurs de la procédure, ce consortium s'est mis en veilleuse et la Société étrangère, Standard Oil New Jersey, a retiré provisoirement son offre.

Les choses en sont là. Nous espérons cependant qu'un jour viendra où il sera possible de faire chez nous un sondage profond afin de connaître la structure exacte de notre sous-sol.

5. Port de Bourogne

A la demande de la Chambre de commerce de Belfort, nous nous sommes intéressés à l'établissement d'un port fluvial à Bourogne, sur le canal du Rhône au Rhin, à l'endroit où il est traversé par la ligne Delle-Belfort. Nous avons procédé à une enquête sur le tonnage éventuel à diriger vers la Suisse. Des conférences et entretiens ont eu lieu avec nos amis français. M. Ch. Sigrist, agent consulaire à Porrentruy a présenté le projet à notre dernière assemblée générale. Il n'est pas encore possible de faire des pronostics sûrs quant à l'exécution du projet. S'il se réalisait, le trafic marchandises international par la voie de Delle en bénéficierait certainement. C'est pourquoi nous souhaitons bon succès aux initiateurs.

6. Technicum jurassien

L'initiative prise par l'A.D.I.J. après la proposition faite par M. Marc Jobin, avocat, à notre assemblée générale de Saignelégier en 1954, de mettre à l'étude la transformation de l'Ecole d'horlogerie de Saint-Imier en technicum, vient enfin d'aboutir au résultat désiré. Le comité avait nommé sans tarder une commission d'étude présidée par M. W. Sunier, préfet de Courtelary et vice-président de l'A.D.I.J., qui, moins d'un an après, déposa son rapport concluant à la dite transformation. L'idée fit son chemin, entra lentement mais sûrement dans le domaine des possibilités et le lundi 16 février 1959, le Grand Conseil prenait par décret la décision favorable. C'est une grande joie pour nous d'enregistrer ce fait. Nous félicitons très cordialement la commune de Saint-Imier de son succès et nous nous réjouissons que le Jura-Sud ait enfin aussi un établissement supérieur d'instruction et de formation. Notre grande reconnaissance va à M. le conseiller d'Etat R. Gnägi, chef de la Direction cantonale d'économie publique, pour sa compréhension et sa bienveillance, au gouvernement tout entier et au Grand Conseil pour la décision prise.

Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire ci-après la lettre que nous a adressée le Conseil municipal de Saint-Imier, en date du 17 février 1959 :

» Le Grand Conseil du canton de Berne, dans sa séance de lundi a pris un décret, en vertu duquel l'Ecole d'horlogerie et de mécanique de Saint-Imier est élevée au rang de technicum, avec siège à Saint-Imier.

» Cette décision est pour les autorités et la population de Saint-Imier, un sujet de vive satisfaction.

» Sûr d'être l'interprète des milieux les plus étendus de Saint-Imier, en particulier de ses autorités, le Conseil municipal tient à vous exprimer ses sentiments de profonde gratitude, pour l'intérêt que vous avez porté à cette importante question et la part si active que vous avez prise aux travaux qui ont finalement abouti à la promotion de notre école professionnelle en un technicum cantonal.

» L'appui si total et si efficace que l'A.D.I.J. nous a apporté dans toute cette question a eu les résultats les plus heureux, et c'est parce que nous mesurons tout le poids de votre influence, que nous savons ce que nous vous devons de reconnaissance, au cas particulier, comme en d'autres circonstances d'ailleurs aussi.

» C'est dans ces sentiments, que nous vous prions de croire, Monsieur le Président et Messieurs, à nos remerciements réitérés et à l'assurance de notre considération distinguée.

7. Postes de douane

Les petits postes de douane le long de la frontière d'Ajoie ne sont ouverts qu'à certaines heures de la journée. Ils sont en particulier fermés la nuit, spécialement du côté français. Un membre de notre comité, M. M. Henry, a demandé que nous fassions des démarches pour remédier à cet état de choses de façon que l'on puisse passer la frontière jour et nuit avec les véhicules à moteur.

Nous avons prié la Chambre suisse de commerce en France à Paris de bien vouloir intervenir auprès de l'autorité française compétente dans le sens souhaité. L'échange de correspondance que nous avons eu n'a pas donné de résultat, car il faudrait préciser de la part des intéressés, les vœux émis. Nous attendons ces précisions. Il s'agit entre autres des postes de Courcelles et de Réchésy.

8. Protection du Doubs

Un comité présidé par M. P. Varé de Porrentruy s'est constitué pour protéger le Doubs contre les emprises des usines électriques projetées tout le long de son cours. Notre concours a été sollicité et nous avons répondu par l'affirmative. Diverses études (flore, faune, eau, sites) ont été mises en train, mais nous ne pouvons pas encore dire quand nous recevrons tous les rapports. La construction de nouvelles usines électriques n'est d'ailleurs pas pour demain et nous pensons que le gouvernement n'accordera pas de concession sans avoir pris l'avis des populations intéressées.

9. Mémento

Pour la première fois, le comité a édité un dépliant contenant le tableau des autorités cantonales et fédérales à l'usage des élèves de neuvième année, des cours complémentaires et des écoles professionnelles artisanales, industrielles et commerciales. Ce mémento de poche complète de façon pratique l'instruction civique. Selon les échos entendus, il est bien apprécié.

10. Divers

Nous avons aussi fait des démarches pour que la présentation de la « Feuille officielle » soit améliorée. Nous avons obtenu satisfaction. Merci à l'éditeur pour le service rendu.

IV. Activité des commissions

1. Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, La Heutte

Secrétaire : M. F. Arn, Reconvilier

La situation économique dans le Jura n'a pas laissé inactive la Commission des affaires communales. On constate non seulement un ralentissement des affaires, mais des difficultés financières menacent plusieurs communes. A diverses reprises, des contacts ont été pris avec les autorités cantonales. Une requête pour une prolongation de 90 à 120 jours des indemnités statutaires de chômage n'a pas eu de succès auprès des instances fédérales. Le Décret du 14 novembre 1954 sur les secours de crise est en revision. Si le chômage continue, les ouvriers étrangers seront les premiers licenciés. **La commission suit attentivement l'évolution de la situation économique et les conséquences qui en résultent pour nos communes.**

M. le conseiller d'Etat Huber, directeur des œuvres sociales, a fait à la commission un exposé très fouillé sur la future loi d'assistance qui sera totalement révisée. Il y aura un système de compensation duquel il résultera :

- a) Plus de domicile d'assistance.
- b) Assistance de tous les indigents à leur domicile, sauf les ressortissants d'autres cantons qui seront assistés directement par l'Etat.
- c) Péréquation de toutes les dépenses d'assistance, deux tiers à la charge de l'Etat, un tiers à la charge des communes. Ces dernières supporteront ces frais selon leur capacité fiscale et leur nombre d'habitants.
- d) L'assistance par les communes bourgeoises serait maintenue.
- e) Il est prévu, mais pas certain, une péréquation également pour les frais des établissements de l'Etat, foyers, maisons d'éducation etc., y compris les frais de construction et de rénovation.
- f) Théoriquement, une augmentation des charges communales n'est pas à envisager.

De la discussion qui a suivi l'exposé de M. le conseiller d'Etat Huber il ressort :

- 1. La commission est en principe d'accord avec une péréquation financière.
- 2. L'Etat devrait prendre à sa charge le 80 % des dépenses au lieu du 66 %.
- 3. Pratiquement, les communes supporteront de plus lourdes dépenses.

Cette loi n'avantage donc pas les communes. Celles-ci doivent être défendues car leurs charges augmentent continuellement. De même leur autonomie tend à diminuer. C'est pourquoi il convient de veiller au grain !

2. Commission sociale

Président : M. H. Huber, conseiller d'Etat, Berne

Secrétaire : Mme Simone Schwob-Büttiker, Tavannes

La Commission sociale de l'A.D.I.J. s'est réunie deux fois en 1958. Dans sa première séance, elle a décidé de porter de treize à quinze le nombre de ses membres, de manière à assurer une meilleure représentation de toutes les parties du Jura. Elle sollicite et obtint du Comité central de l'A.D.I.J. un crédit pour subventionner l'organisation de conférences sur le problème du vieillissement de la population, qui seront données avec l'appui de Messieurs les préfets aux participants des prochaines assemblées de district. Dans le courant de l'été 1958, la commission a adressé une circulaire aux communes de la partie romande du canton ainsi qu'aux diverses organisations s'occupant d'œuvres sociales concernant la création de centres de puériculture dans le Jura, une institution extrêmement utile, fort répandue ailleurs mais encore inconnue dans nos régions.

L'attention de la Commission sociale a été attirée sur le fait que des collectes sont effectuées régulièrement dans la partie française du canton de Berne par le Mouvement de la jeunesse suisse romande, mais que la jeunesse jurassienne ne semble pas profiter équitablement des fonds recueillis dans nos contrées. Cette question a été discutée dans la deuxième séance de la Commission sociale. Le comité a été prié de prendre des informations complémentaires pour éventuellement créer une section jurassienne du Mouvement de la jeunesse suisse romande ou du moins avoir un représentant de la partie française du canton dans le comité de l'association précitée.

La commission a en outre décidé de proposer à l'A.D.I.J. d'allouer à l'Association de communes du district de Delémont, qui envisage la création d'un centre de puériculture, un subside d'encouragement de 500 francs. M. R. Steiner, membre de la Commission fédérale extra-parlementaire ayant préparé le projet de loi d'assurance invalidité, a fait ensuite un exposé complet sur ce sujet. La Commission sociale examinera la possibilité d'organiser des conférences d'information, pour renseigner le public, lorsque la loi sera en vigueur.

3. Commission agricole

Président : M. E. Lœffel, Delémont

Secrétaire : M. M. Ogi, Delémont

La Commission agricole a tenu trois séances. Le bureau s'est réuni de nombreuses fois pour liquider les affaires courantes. L'activité touche tous les problèmes se rapportant à l'agriculture et devient toujours plus intense.

Durant l'année 1958 un membre a démissionné. La commission a été complétée par la nomination de treize nouveaux membres. L'effectif actuel se monte à vingt-cinq, dont un représentant de toutes les organisations de tête de l'agriculture du Jura.

Pour ce qui est des sociétés affiliées, aucune mutation n'est intervenue.

Le programme d'activité établi pour 1958 n'a pas subi de modifi-

cation. Il a été organisé une journée d'informations agricoles avec comme conférencier M. Juri, directeur de l'Union suisse des paysans, qui a parlé de « L'agriculture face au Marché commun ». Brillante conférence, instructive sous tous les rapports. La Commission agricole s'occupe de l'organisation et de la réalisation d'une bonne partie des cours et conférences qui ont atteint pour 1958 le chiffre de nonante-cinq plus deux marchés aux céréales. Les nombreux cours et conférences se rapportant à l'arboriculture, à la culture maraîchère ainsi qu'à celle des petits fruits ne sont pas compris dans le chiffre mentionné ci-dessus, le contrôle étant assuré par la station d'Oeschberg. Il est réjouissant de constater l'intérêt croissant que portent les agriculteurs à leur perfectionnement par une participation nombreuse à ces diverses manifestations.

La Commission agricole de l'A.D.I.J. est en même temps, pour le Jura, la commission pour le Conseil d'exploitation. L'activité des groupes est en forte augmentation de sorte que les conseillers actuels sont surchargés.

Une action de propagande, couronnée de succès, a été organisée par notre commission dans le Jura en faveur de la création d'une deuxième sucrerie en Suisse. Grâce à la collaboration des diverses sociétés d'agriculture et autres groupements agricoles, les souscripteurs jurassiens ont été nombreux. Il est heureux de constater que la deuxième sucrerie pourra être mise sur pied grâce à l'aide de l'agriculture et nous avons la satisfaction de constater que les souscriptions ont été généreusement faites par tous les milieux agricoles.

Un intérêt accru est à constater pour l'organisation de syndicats d'améliorations foncières dans le Jura. C'est le fruit de l'activité de nombreuses années de séances de propagande.

Les cours préparatoires pour les examens de maîtrise ont été organisés dans le Jura. Une nouvelle volée de candidats jurassiens se présentent aux prochaines sessions d'examens.

Douze diplômes ont été délivrés et remis par la Commission agricole aux intéressés en présence des patrons et employés. Il s'agit d'ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de dix ans.

Un programme d'activité complet et varié a été établi pour 1959. L'activité de la Commission agricole se poursuivra dans le cadre qui nous est assigné. Les tâches qui nous intéressent et amorcées ces dernières années seront poursuivies et leur diversité nous donne un champ d'activité toujours plus étendu.

4. Commission pour la protection de la nature

Président : M. le D^r René Baumgartner, Delémont

Secrétaire : M. Paul Flotron, Saint-Imier

La commission s'est réunie trois fois au cours de l'année écoulée. Relevons, parmi les objets qui furent soumis à ses délibérations :

Projet de construction d'usines électriques sur le Doubs. Cette question a déjà préoccupé le Comité de l'A.D.I.J. ainsi que notre commission au cours de l'année 1957. Jusqu'à présent il est difficile de se faire une idée précise de ce projet ; tantôt on parle d'une nouvelle

usine, tantôt d'une dizaine ! Comment dès lors se prononcer ? Le président de la commission a assisté, le 26 avril 1958, à une assemblée d'orientation convoquée à Saint-Ursanne, par la Fédération jurassienne de pêche (un procès-verbal de cette réunion ne lui a jamais été remis). Il a également assisté à une inspection des rives du Doubs, depuis la frontière neuchâteloise jusqu'à Saint-Ursanne, avec la Commission cantonale bernoise pour la protection de la nature, au cours de laquelle il fut surtout question d'une usine prévue près de Soubey. Notre commission a élaboré, à la demande du Comité de l'A.D.I.J., un rapport sur les conséquences que pourrait avoir sur la faune du Doubs, la construction des usines projetées. Une sous-commission va se mettre à l'œuvre prochainement pour étudier la flore des rives du Doubs — un travail d'assez longue haleine.

Bloc erratique de Sonvilier. Ce bloc, appelé « Granit du Mont-Blanc, de la Combe, Sonvilier », est désormais placé sous la protection de l'Etat, par arrêté du Conseil-exécutif du 25 juillet 1958. L'inspecteur des forêts du XIII^e arrondissement, à Corgémont, est chargé d'assurer la surveillance voulue de ce monument naturel.

Tourbière du Cernil-de-Tramelan. Notre commission ayant appris qu'il était question de créer une place de tir pour l'aviation au Cernil-de-Tramelan, nous avons demandé des renseignements à ce sujet à la Direction militaire cantonale, qui nous a répondu que la Confédération n'avait aucun intérêt à faire l'acquisition du terrain en question.

Remaniement parcellaire à Bure et Fahy. Le président a pris part à une visite des lieux, avec la commission cantonale, visite au cours de laquelle cette commission a émis le vœu que soient plantés des buissons sur les talus en bordure des routes bétonnées qui seront construites sur la nouvelle place d'armes.

Grottes de Nenzlingen. Ces grottes sont considérées comme la station la plus intéressante de la période du mésolithique en Suisse ; un travail publié dans le « Jahrbuch des Bernischen Historischen Museums in Bern », en 1954, en fait foi. La Fabrique de Papier Albert Ziegler S. A., Grellingue, propriétaire du fonds sur lequel se trouvent les grottes, est fort bien disposée vis-à-vis de nos efforts tendant à placer cette station préhistorique sous la protection de l'Etat. Le géomètre d'arrondissement à Laufon, fait actuellement le lever du terrain.

Propagande en faveur de la protection de la nature. La commission a décidé de faire l'acquisition d'une centaine d'exemplaires du « Tableau des plantes protégées dans le canton de Berne », qui permettra d'illustrer une campagne, tout particulièrement dans les écoles, en vue de faire respecter et aimer notre flore. Une publication, par les soins de l'A.D.I.J., sur la protection de nos plantes, a aussi été envisagée. M. L. Grosjean, garde-chasse et garde-pêche, membre de notre commission, est à la disposition, comme par le passé, des écoles et du public en général, pour des conférences avec projections lumineuses sur la protection de la faune et de la flore.

Combe-Grède. Notre commission a été représentée par son président, le 9 août 1958, aux Pontins, à l'assemblée annuelle de l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède.

Etang de la Gruère. La commission de cette réserve, dont nous faisons partie, n'a plus été convoquée depuis deux ans !

Publications reçues. Les « Résultats du recensement des oiseaux d'eau, de fin 1957 au début de 1958, dans le canton de Berne », nous donnent une excellente idée de la présence des oiseaux aquatiques, en particulier dans le Jura bernois. Une ordonnance cantonale sur « La protection des peuplements de roseaux » nous montre la nécessité de conserver les peuplements publics et privés des roseaux menacés par la pollution des eaux et le développement de la technique. Ils sont un enrichissement pour le paysage et contribuent, dans une certaine mesure, à assurer la protection des oiseaux et des animaux sauvages.

Mutations au sein de la commission. MM. le Dr Joray et le Dr Chausse, qui ont démissionné, ont été remplacés par MM. H.-L. Favre, directeur de l'Ecole secondaire à Reconvilier et le Dr Krähenbühl à Saint-Imier.

5. Commission d'urbanisme et de protection des sites

Président : M. F. Reusser, Moutier
Secrétaire : M. J. Christe, Courrendlin

Depuis sa constitution en 1946, jamais notre commission n'a eu autant de travail que durant l'année 1958. La question de la démolition et de la reconstruction de la Fleur de Lys et de l'Ours à Delémont nous a occupés presque chaque fois. Malgré les promesses reçues, les prises de position claires et nettes, hélas ! nous avons dû enregistrer une défaite. Ces deux bâtiments du vieux Delémont qui nous tenaient tant à cœur, non pour leur valeur marchande, mais pour le cachet qu'ils donnaient à la ville ont disparu finalement. Actuellement un plan de reconstruction est en cours. Espérons qu'on tiendra compte de nos suggestions dans une certaine mesure, de manière à redonner au centre de Delémont un aspect qui cadre avec la Grand-Rue. Mais dans ce rapport, nous devons remercier ceux qui (et ils sont nombreux) nous ont apporté leur appui et nous ont encouragés à défendre le patrimoine architectural de Delémont.

Si d'un côté nous sommes peiné par la tournure qu'a prise cette transformation, d'autre part nous saluons avec joie la magnifique restauration de l'église abbatiale de Bellelay. Grâce à l'esprit d'initiative de M. le conseiller d'Etat Moine, grâce au dévouement d'un de nos membres, M. Gerster, architecte, grâce à l'appui trouvé auprès du Gouvernement bernois, grâce aux subsides des communes et des particuliers, Bellelay a repris place dans le catalogue des beautés du Jura.

Saint-Ursanne, de son côté nous a de nouveau donné à faire, mais on sait que dans cette petite ville, la protection des sites est respectée. Et quoi de plus consolant pour ceux qui œuvrent en faveur de cette maintenance de la beauté que d'avoir affaire à de simples citoyens qui, spontanément, prennent conseil et suivent les directives reçues. Bravo, gens de Saint-Ursanne, continuez !

Les amis du Château de Soyhières, eux aussi, ont eu recours à nous. Ils ont déjà accompli en ce vieux manoir des travaux magnifiques. Aussi, notre commission a-t-elle accueilli favorablement la demande de subside présentée par eux.

Un nouveau problème nous a été soumis : celui de la construction de barrages électriques sur le Doubs. Cette délicate question a été

LOSINGER & C° S.A.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

DELÉMONT

Téléphone (066) 2 12 43



Travaux publics
Travaux de routes
Béton armé

908

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois

Saignelégier

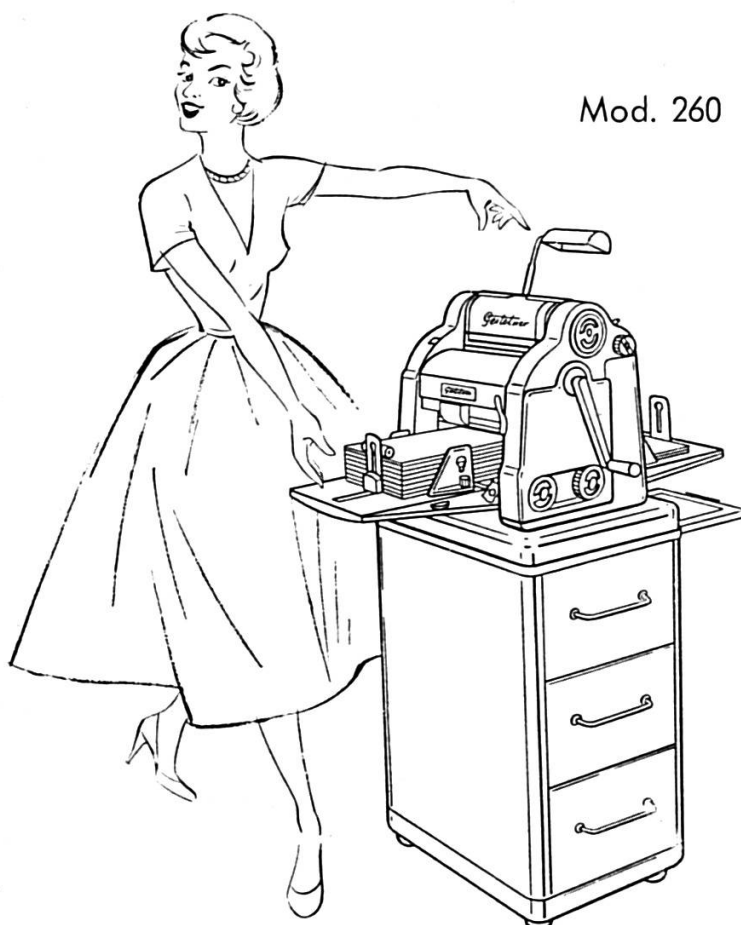
Saint-Imier

Evilard

Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

922



Mod. 260

Gestetner

le duplicateur
le plus vendu en Suisse

électrique et entiè-
rement automatique

prospectus et
démonstration gratuits,
sans engagement.

Pfister-Leuthold S. A.
« Bureau moderne »

Métropole 12
Lausanne
Tél. (021) 22 51 45

932

Adhérez, vous et vos familles, à la caisse-maladie fondée
par l'ADIJ

LA JURASSIENNE

Soins médicaux et pharmaceutiques, prestations
étendues ;

Indemnités journalières de chômage et
d'hospitalisation ;

Indemnités différées pour employés à salaire fixe ;

Assurance-tuberculose, poliomyélite, maternité ;

Assurance collective pour entreprises et
associations.

Renseignements par l'administration de

LA JURASSIENNE CORTÉBERT, téléphone (032) 9 70 73.

917

examinée à plusieurs reprises et nous avons constitué une sous-commission qui suit l'affaire de près. Dieu veuille qu'un nouveau massacre soit épargné à cette région merveilleuse.

Nous avons d'autre part pris contact avec la propriétaire du dernier moulin à huile à Charmoille. On veut espérer qu'il sera possible de sauver ce témoin, le dernier, d'une ancienne façon de travailler. Le même problème se pose au sujet du martinet de Corcelles dont nous nous occupons depuis quelques années.

Nous avons également été consultés au sujet de la rénovation de l'église Saint-Germain à Moutier. La Paroisse protestante a pris à cœur ce gros travail et nous pouvons l'assurer de tout notre appui.

Un jeune historien, M. Claude Lapaire de Porrentruy, a procédé à des fouilles à la Collégiale de Saint-Ursanne. Eu égard à la valeur de ce travail, nous avons décidé de lui venir en aide, modestement il est vrai, mais non moins sincèrement.

Nous avons agi de même en faveur des fouilles de la nécropole romaine de Courroux où les travaux seront poursuivis sous la surveillance de notre sous-commission archéologique, sous la direction de M. le Dr A. Rais.

Ainsi, au cours de 1958, nous avons œuvré un peu dans plusieurs secteurs. Nous y avons trouvé joie et plaisir, déception parfois. Tout nous incite à continuer et en 1959, nous espérons pouvoir parfaire notre action dans le seul but de garder à notre Jura son cachet propre et sa beauté.

6. Commission pour la formation professionnelle

Président : M. Michel Hänni, Delémont

Secrétaire : M. Roger Jardin, Delémont

Pour réussir dans la vie, il faut avoir de la persévérance, de l'application, chercher énergiquement le but à atteindre, et surtout, il faut, quoi qu'on fasse, bien faire ce qu'on fait. Ce sont ces qualités que les membres de la Commission pour la formation professionnelle s'efforcent de mettre en valeur. Après la brillante réussite de la première Journée des apprentis méritants, le 15 juin 1957 à Delémont, il fallait récidiver, les encouragements ne manquaient pas. C'est à la préparation de la deuxième journée que la commission a voué ses efforts. Cette deuxième manifestation des apprentis méritants du Jura a eu lieu le 21 juin 1958 à Saint-Imier, à la salle des Rameaux. Douze apprenties et apprentis avaient été récompensés en 1957. Grâce à la parfaite compréhension du Comité central de l'A.D.I.J. ce sont cinq jeunes filles et quinze jeunes gens qui furent félicités de leur fructueux travail. Comme l'année précédente, les heureux lauréats reçurent un prix d'une valeur de 50 fr. et un diplôme spécial de l'A.D.I.J. ; les frais de déplacements et un léger goûter furent également offerts à ces vaillants adeptes du travail bien fait. Il serait souhaitable, à l'avenir, que les récompenses soient encore plus substantielles.

Les lauréats de 1958 se répartissent ainsi : districts : Courtelary 7 ; Moutier 6 ; Franches-Montagnes 1 ; Delémont 2 ; Laufon 3 et Porrentruy 1.

Par profession il y avait : 5 employés de bureau, 1 menuisier,

1 décolleteur, 1 boucher, 1 dessinateur en génie civil, 1 maçon, 1 mécanicien ajusteur, 1 monteur électricien, 1 horloger rhabilleur, 1 mécanicien de précision, 1 radio-électricien, 1 mécanicien faiseur d'étampes, 1 mécanicien sur autos, 1 modeleur sur chaussures, 1 boulanger-pâtissier, 1 compositeur typographe.

Parmi les cadeaux choisis, mentionnons : montres, livres d'études ou de géographie, plateau et verres à liqueur, outils de menuisier, rasoirs électriques, boîte de compas, échapp'mètre, appareil de photo, toutes choses combien utiles pour ces jeunes. La journée de Saint-Imier donna toute satisfaction et chaque participant y prit un très vif plaisir. Quel sérieux chez ces jeunes, quelle tenue, quelle dignité et quel gage certain de succès, de travail précis, de réussite. Quels judicieux conseils furent prodigués par Messieurs Michel Hänni, président de la commission, Frédéric Reusser, président central de l'A.D.I.J., Ernest Josi, conseiller national, Edgar Neusel, directeur adjoint de l'école d'horlogerie et de mécanique.

Nous ne résistons pas au plaisir de mentionner un passage du remarquable discours adressé à ces jeunes gens par M. E. Neusel :

« Chers jeunes gens ! Vous êtes ambitieux et vous n'avez pas tort de l'être. Sachez alors que le levier de toute ascension est l'effort, soutenu par la discipline — non par celle qui écrase, mais par celle qui trempe. Ne comptez pas trop sur la chance ; le vrai secret de la réussite est dans un effort assidu qui se renouvelle constamment, qui ne se laisse pas décourager par les échecs inévitables. Dites-vous bien que, en fin de compte, votre valeur dépend de votre personnalité, de votre formation intellectuelle, pratique et surtout morale. »

La Commission pour la formation professionnelle est sur la bonne voie : la mise en valeur des jeunes studieux et appliqués. L'idéal serait que la commission soit assez puissante financièrement pour permettre à certains de ces jeunes méritants de poursuivre leurs études, d'en faire d'excellents spécialistes, de vrais chefs. Toute notre économie y gagnerait.

M. André Mottu, ingénieur, directeur technique de la Société d'Instruments de Physique de Genève précisait, dans une conférence : « Il faut perfectionner nos méthodes en portant nos efforts dans quatre directions : utiliser encore mieux la matière grise potentielle que nous possédons en recherchant les jeunes capables et en les aidant réellement à poursuivre leurs études.

» Le défaut des bourses pour les études, c'est qu'il faut faire encore trop souvent la preuve de la pauvreté des parents pour les obtenir. D'autre part, le manque à gagner, résultant d'études plus longues, est souvent de nature à décourager les jeunes au caractère indépendant. Or, nous avons encore beaucoup de gens qui ont un certain degré de fierté, ce qui est heureux, et de personnages dont le paternalisme est d'une évidence néfaste. Il faut absolument dépister les jeunes capables et les encourager à se perfectionner mais dans une atmosphère qui ne soit pas celle d'un protectionnisme bienfaisant inefficace. »

La deuxième direction où il convient de porter nos efforts, c'est celle de la formation des techniciens. Nous aurons dans un proche avenir, dans nos usines de moins en moins d'ouvriers mais de plus en plus de techniciens. Le conférencier propose la création de technicums du soir. La troisième direction est celle de la formation des cadres

aux échelons intermédiaires. Quant au dernier secteur, il s'agit du perfectionnement professionnel des ouvriers. L'ouvrier suisse se doit d'accroître ses connaissances et de perfectionner ses méthodes de travail. L'intégration européenne aura des conséquences graves car, ou nos prix de revient resteront trop élevés et ce sera la chute de nos marchés, ou il faudra réduire notre niveau de vie et nous verrons alors nos bons ouvriers suisses quitter leur pays pour trouver à l'étranger des conditions meilleures. « Je suis convaincu, déclare encore Monsieur Mottu, de la nécessité de ce travail en commun car finalement nous sommes tous les passagers du même bateau. »

Que la Commission pour la formation professionnelle se pénètre de ces vérités et qu'elle ne craigne pas d'agir dans la juste direction préconisée. Notre jeunesse le mérite dans ce siècle de bouleversements, de transformations rapides.

Cette révolution industrielle engendre des loisirs et la nouvelle civilisation sera de moins en moins une civilisation matérielle. D'une récente enquête faite en Amérique, Jean Fourastié déclare : « La première génération travaille en sus du nécessaire, par besoin d'entreprise, elle s'amuse frénétiquement mais jamais longtemps. La deuxième génération est sportive et vadrouilleuse. Mais une troisième génération commence à se lever qui découvre que seul le plaisir intellectuel est susceptible de durer aussi longtemps que le long loisir de l'homme nouveau. L'alcool et les femmes, le plaisir physique en général ne peuvent soutenir le poids d'une vie humaine libérée du travail servile. Il faut défendre plus encore que les loisirs des adultes, la libération des jeunes. »

Le progrès technique libérera la jeunesse, sachons profiter des expériences et en faire bénéficier nos jeunes européens, nos jeunes suisses, nos jeunes jurassiens. Que la Commission pour la formation professionnelle poursuive inlassablement sa tâche, qu'elle s'efforce de faire toujours mieux pour la jeunesse laborieuse, la jeunesse saine, intellectuellement et moralement prête.

La Commission pour la formation professionnelle s'est encore occupée des bourses d'apprentissage distribuées dans le Jura. L'enquête est terminée. Un bulletin de l'A.D.I.J. sera consacré aux résultats de ce travail. Si les économiquement faibles doivent être secourus, que l'on n'oublie pas de suivre attentivement les apprentis et étudiants méritants.

Paraphrasant Goethe, concluons en disant : « Celui-là seul mérite la liberté et la vie qui est forcé chaque jour de se conquérir. » Que la Commission de l'A.D.I.J. pour la formation professionnelle se pénètre de cet adage et qu'après la 3^e Journée des apprentis méritants qui aura lieu à Porrentruy, elle mette en chantier d'autres travaux, pour le bien-être des jeunes et du Jura.

7. Commission des horaires de chemin de fer

Président : M. F. Reusser, Moutier

Secrétaire : M. R. Steiner, Delémont

Comme de coutume, la Commission des horaires de chemin de fer a examiné attentivement les projets soumis à l'enquête publique par

les administrations ferroviaires avec la collaboration de la Direction cantonale des chemins de fer. Elle a préparé la requête pour l'amélioration de la marche des trains que l'A.D.I.J. envoie chaque année à l'instance compétente à l'intention de la Direction générale des C.F.F. Cette préparation a lieu avec le concours de toutes les organisations et régions intéressées.

L'introduction de trains navettes n'est pas sans avoir des répercussions sur l'horaire des trains directs qui verront leur vitesse augmentée et les arrêts dans les gares de jonction réduits. Il faudra s'habituer à de nouvelles heures de passage et à de nouvelles correspondances. Les changements ne sont cependant pas révolutionnaires.

Des séances restreintes ou plénières, des conférences ou des rencontres ont eu lieu les 6 et 15 janvier 1958 à Moutier, le 13 janvier à Neuchâtel, le 24 janvier à Berne, le 19 septembre à Lausanne, le 28 octobre à Moutier. Nous tenons à remercier très sincèrement tous ceux qui ont bien voulu s'intéresser à nos demandes, entre autres la Direction cantonale des chemins de fer à Berne et la Direction du 1^{er} arrondissement des C.F.F. à Lausanne. Nous avons le sentiment qu'on s'efforce partout dans la mesure du possible, de donner satisfaction à nos revendications.

8. Commission routière jurassienne

Président : M. H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont

Secrétaire : M^e R. Carnal, président du tribunal, Moutier

Dans le courant de l'exercice, M. Baumann, industriel, Les Bois, représentant de Pro Jura, a été remplacé par M. Gorgé, maître secondaire à Moutier.

La commission s'est réunie cinq fois : à Delémont trois fois, à Sonceboz, à Porrentruy.

A titre d'orientation nous relevons dans le programme routier 1958 quelques chiffres principaux dans les projets de travaux prévus en cours d'exécution :

Reconvilier, pour le deuxième tapis	Fr. 35 000.—
Route Malleray-Pontenet	» 200 000.—
Bévilard, village et passage à niveau	» 130 000.—
Court, aménagement	» 180 000.—
Delémont-Courrendlin, continuation des travaux	» 500 000.—
Delémont, tapis à l'avenue de la Gare	» 75 000.—
Route Cornol-Porrentruy	» 180 000.—

Ainsi qu'il ressort de ces chiffres, l'accent a surtout été porté sur la route N^o 6 et d'autre part sur la route N^o 18 par un montant global de Fr. 750 000.— devant servir aux tronçons suivants :

Sous le Vorbourg-Soyhières	Fr. 200 000.—
Laufon-Zwingen	» 500 000.—
Liesberg-Bärschwil	» 50 000.—

Dans le secteur du III^e arrondissement, les crédits suivants ont été accordés :

Route Sonceboz-La Cibourg	Fr. 400 000.—
Projet à Courtelary (étude)	» 10 000.—

Route Villeret-Les Pontins	Fr. 140 000.—
Route Saint-Imier-Les Pontins	» 150 000.—

Les routes secondaires émergeaient des projets ainsi qu'il suit :

Saint-Ursanne-La Motte	Fr. 790 000.—
Route N° 18, entre Bassecourt et La Ferrière . . .	» 65 000.—
Porrentruy-Charmoille (Alle)	» 100 000.—
Porrentruy-Le Creugenat	» 70 000.—
Le Pichoux, élargissement entre le tunnel et le res- taurant	» 60 000.—
Route Tavannes-Tramelan, aménagement . . .	» 200 000.—
Tramelan, pour la 2 ^e étape	» 100 000.—
Bourrignon-Lucelle, 2 ^e étape	» 190 000.—
Pichoux-Perrefitte (1 ^{er} revêtement)	» 250 000.—
Glovelier-Saulcy (1 ^{re} étape)	» 90 000.—

Nous espérons qu'au cours de l'année 1959, les travaux présentés se poursuivraient ainsi que les promesses en avaient été faites. Nous attendions entre autres la réfection et la transformation des ponts dans les gorges de Court ; nous pensions à la traversée de Courrendlin ; nous espérons un sérieux effort à Soyhières et à Porrentruy... Hélas ! Dans la séance de février 1959, nous devions enregistrer avec regret l'abandon pur et simple de la transformation des ponts dans les gorges de Court, une réduction considérable des crédits demandés par nos ingénieurs et nous incliner devant la décision de l'Etat, seuls les travaux commencés pourront être terminés, à l'exception du tronçon Malleray-Pontenet qui sera mis en chantier prochainement.

Le programme routier pour 1959 prévoit les crédits d'entretien des routes et l'ordre suivant :

pour le III ^e arrondissement	Fr. 650 000.—
pour le V ^e arrondissement	» 750 000.—

Il n'entre pas dans notre intention de citer dans le détail tout ce qui est prévu. Nous relevons pour les routes de jonction du V^e arrondissement :

Route Ocourt-La Motte	Fr. 200 000.—
Route Delémont-La Roche-La Ferrière	» 390 000.—
pour élargissement, reprofilage, revêtement à Courtételle, Courfaivre, Saint-Brais, Les Bois, La Ferrière et Le Noirmont	
Miécourt, reprofilage et revêtement	» 40 000.—
Tavannes-Bellelay-Undervelier	» 318 000.—
pour quatre tronçons	
Tavannes-Tramelan	» 260 000.—
dont 160 000 fr. pour le passage à niveau d'Orange	
Soyhières-Pleigne	» 200 000.—
Bourrignon-Lucelle	» 105 000.—
Le Pichoux-Souboz-Perrefitte	» 210 000.—
Essertfallon-Soubey	» 100 000.—
Les Breuleux-La Ferrière	» 200 000.—
Asuel-La Malcôte	» 50 000.—

Zwingen-Brislach, construction d'un pont	Fr. 250 000.—
(dans bien des cas il s'agit de montants fixés pour payer des travaux déjà exécutés ou en voie d'exécution)	
Dans le III ^e arrondissement l'accent sera porté sur la route Ligerz-La Neuveville, à Poudeille	Fr. 230 000.—
Secteur Cormoret-Villeret	» 300 000.—
Courtelary	» 350 000.—
Saint-Imier-Les Pontins, 2 ^e étape	» 250 000.—

La question du déblaiement des neiges a aussi fait l'objet d'un examen sérieux. C'est une charge pour l'Etat et nos communes. L'Etat pourvoit au déblaiement des neiges sur le réseau des grandes artères de transit auquel les communes participent pour la moitié des frais. Pour les autres routes, l'enlèvement des neiges incombe aux communes, avec le concours des cantonniers de l'Etat. Le sablage et l'épandage de sel incombent aux assujettis de l'entretien des routes. A ce sujet, un montant est expressif : durant l'hiver 1957/1958, l'Etat a utilisé 500 m³ de sable pour le seul tronçon des Rangiers à Cornol.

Ce chapitre de nos travaux fera l'objet d'une publication dans un prochain bulletin de l'A.D.I.J.

La commission s'est occupée de l'étude des passages à niveau de Saint-Germain à Porrentruy, de Soyhières, de Bévillard et de Reuchenette. Ce dernier passage, sans doute le plus important, intéresse tout le Jura car il est notre porte forcée de sortie en direction de Bienne et de Berne. Il est en très bonne voie d'étude. Ces études spéciales seront activement poursuivies, soumises à l'examen de la députation jurassienne à temps voulu, pour en assurer la réalisation.

D'autre part, la commission s'est intéressée au problème de la traversée de Sonceboz. Grâce aux efforts de M. l'ingénieur Marti et à la compréhension de la commune, il semble que des réalisations pratiques ne sont pas éloignées.

Entre les vœux et les solutions, entre les exigences du trafic et les moyens financiers mis à disposition, il y a souvent un fossé. La commission poursuit ses travaux avec l'espoir de servir utilement les intérêts du Jura.

9. Commission du tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, La Neuveville

Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville

A. PROJETS

Tous les plans routiers sont établis. Dans le district de Montoz, lors des relevés de 1958, il a été procédé à quelques modifications peu importantes des itinéraires conduisant de Tavannes à Werdthberg.

B. BALISAGE

1. Contrôle des anciens itinéraires

Ajoie

N^o 5 : Porrentruy-Grandgourt-Boncourt

N^o 5c : Miécourt-Monument Flury

Franches-Montagnes Nord

Le chemin de crête : Le Chésal-Saint-Brais-Saignelégier-Le Noirmont et quelques itinéraires partiels (Juraverein et SAW)

Franches-Montagnes Centre

Plusieurs itinéraires partiels

Franches-Montagnes Sud

N° 9 : Renan-La Ferrière-Biaufond

N° 12 : Saint-Imier-Les Bois

N° 14 : Mont-Soleil-Les Bois

N° 15 : Saint-Imier-Le Noirmont

Delémont

Tous les itinéraires ont été contrôlés

Laufon

Tous les itinéraires balisés ont été contrôlés, à l'exception des itinéraires :

N° 3 : Delémont-Courchapoix-Erschwil

N° 4 : Delémont-Fringeli-Erschwil

Raimeux

N° 10 : Crémines-Hohe Winde

N° 11 : Choindez-Hohe Winde

Montoz

N° 10 : Malleray-Cabane Rochette

N° 14 : Reuchenette-Cabane Rochette

Chasseral

N° 6 : Bienne-Macolin-Twannberg-Lignièrès

N° 13 : Sonceboz-Pont-des-Anabaptistes-Chasseral

2. Réparations et compléments

Ajoie

Indicateurs

N° 1 : Saint-Ursanne-Porrentruy

3

N° 3 : Porrentruy-Damvant

1

Franches-Montagnes Nord et Centre

12

Chasseral

N° 6 : Bienne-Macolin-Twannberg-Lignièrès

2

N° 11 : La Neuveville-Nods-Chasseral

1

N° 15 : Saint-Imier-Chasseral

8

N° 17 : Douanne-Lamboing-Mont-Sujet

1

Total 28

3. Nouveaux itinéraires balisés

	Km.	Indicateurs
Laufon		
N° 9 : Laufon-Fringeli-Corban	11	8
Raimeux		
N° 2 : Grandval-Raimeux	5,1	3
Montoz		
N° 19 : Reuchenette-Unterer Bürenberg	11,5	6
Chasseral		
N° 4 : Frinvilier-Les Prés-d'Orvin	15,2	20
N° 6f : Macolin-Magglingsmatten	3	6
N° 6g : Macolin-Point 990-Magglingsmatten	3	6
N° 6h : Macolin-Hohmatt-Baselstein	2	5
N° 12 : La Neuveville-Lignièrès-Chasseral	11,5	21
N° 12a : La Neuveville-Le Landeron	1	3
N° 20k : Beaumont-Hohfluh	1,5	8
Total	64,8	86

4. Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1959

Laufon

N° 10 : Bärschwil/gare-Fringeli-Mervelier

Montoz

N° 12 : Tavannes-Métairie de Werdt

N° 12c : Pierre-Pertuis-Le Grimm-Métairie de Werdt

Balisage local de Tavannes, comprenant tous les itinéraires partant de Tavannes.

Franches-Montagnes Centre et Sud

Balisage local du Noirmont.

Résumé

- 1) Nombre de nouveaux itinéraires balisés :
cinq itinéraires principaux,
cinq itinéraires locaux, représentant 64,8 km et 86 indicateurs.
- 2) Nombre total des indicateurs posés : 114.
- 3) Nombre d'itinéraires contrôlés : environ 30.

10. Commission forestière

Président : M. W. Schild, Delémont

Secrétaire : M. Ed. Juillerat, Courtelary

Au cours de l'exercice écoulé, l'activité de la Commission forestière s'est principalement manifestée dans les Franches-Montagnes où

Nos bons hôtels du Jura

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis**

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc (G. Suter) Moderne et confortable	(032) 5 25 51
Bienne	Hôtel Seeland (A. Flückiger) Entièrement rénové — Confort	(032) 2 27 11
Boncourt	Hôtel A la Locomotive (L. Gatherat) Salles pour sociétés — Confort	(066) 7 56 63
Delémont	Hôtel Terminus (Robert Obrist) Tout confort	(066) 2 29 78
Doubs	Hôtel du Theusseret (Famille Rollier) Goumois — Ses truites	(039) 4 53 65
Moutier	Hôtel Suisse (Famille Brioschi-Bassi) Rénové, grandes salles	(032) 6 40 37
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau (William Cœudevez) Neuf — Confort, salles	(038) 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Simplon (S. Jermann) Confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6 14 99
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc (C. Sigrist) Rénové, confort, salles	(066) 6 11 41
St-Imier	Hôtel des XIII Cantons (Mme R. Wermeille) Rénové, confort, grill, bar, salles	(039) 4 15 46
St-Ursanne	Hôtel du Bœuf (Jos. Noirjean) Rénové, sa cuisine, sa cave	(066) 5 31 49 918



3x20'000.-, 3x10'000.-, 3x5'000.- Frs. etc.

41'046 lots d'une valeur globale de 525'000 Frs

5 billets chiffres finals 0-4 contiennent au moins 1 lot
5 billets chiffres finals 5-9 contiennent au moins 1 lot
10 billets chiffres finals 0-9 contiennent au moins 2 lots

1 billet Frs 5.- (la série de 5 billets Frs 25.-, la série de 10 billets Frs 50.-) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10 026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts. comme imprimé 20 cts.

Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 5 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

122/2

TIRAGE 2 MAI

son préavis fut requis au sujet de l'installation d'un téléski à Muriaux et d'un projet de reboisement partiel de la tourbière de La Chaux.

Ces deux objets furent étudiés avec M. le Dr Baumgartner, président de la Commission de la protection de la nature, et ne soulevèrent aucune opposition de la part de notre commission.

Dans le domaine de la propagande en faveur de la forêt jurassienne, il convient de rappeler les intéressants articles, parus dans le « Bulletin de l'A.D.I.J. », sur l'excursion de la Société forestière bernoise dans les forêts des Ecorcheresses.

Dans le cadre de l'étude des pâturages boisés, l'Institut fédéral des recherches forestières a examiné dans la région du Cerneux-Veusil, l'effet du boisement sur l'intensité locale du vent. Les résultats seront encore publiés.

V. Remarques finales

Arrivés au terme de ce rapport, nous ne voudrions pas manquer d'exprimer notre entière gratitude à tous ceux qui ont bien voulu nous prêter leur concours et nous assurer de leur soutien. Une association ne vivra et ne prospérera que si elle peut compter sur ses membres. Le soutien et la bienveillance dont elle est entourée font partie des facteurs de réussite, de même que la fidélité de ses membres. Les problèmes qui se posent ne peuvent être résolus que dans la confiance et l'estime mutuelles, dans un esprit de grande collaboration. C'est ce que l'A.D.I.J. a toujours cherché à faire et nous croyons qu'elle a atteint de cette façon au cours des ans quelques buts qu'elle s'était fixés. C'est en travaillant pour le pays, c'est-à-dire en dernier ressort pour la collectivité, pour ceux avec lesquels on est appelé à vivre, que l'on éprouve les plus belles satisfactions, par-delà toutes les vicissitudes humaines.

Que le Jura connaisse la paix et la prospérité !

Moutier, le 10 mars 1959.

Au nom du Comité :

Le président,
F. REUSSER

Le secrétaire,
R. STEINER

Extrait des comptes de l'exercice 1958

1. Administration	Recettes	Dépenses
Fournitures de bureau, imprimés		2 563.60
Ports, téléphones, compte de chèques		1 653.85
Abonnements et cotisations		1 418.65
Propagande et travaux de bureau		1 760.10
Assemblées générale, de comité, de bureau et indemnités		14 454.25
Divers		4 009.85
2. Cotisations des membres	26 056.30	
3. Bulletin		
Administration, rédaction, frais acquisition annonces		5 094.60
Impression, clichés, ports		15 630.32
Annonces	9 686.50	
Abonnements	4 431.60	
4. Intérêts et frais de banque		
Titres et carnets de dépôts	3 730.45	
Compte bloqué	235.50	
5. Subventions		
Seva 105-110	27 945.—	
A.D.I.J.		14 818.—
6. Commissions		6 313.25
7. Rendement de l'immeuble		3 761.60
8. Excédent de recettes		607.28
	<u>72 085.35</u>	<u>72 085.35</u>

Bilan au 31 décembre 1958

	Actif	Passif
Caisse	8.81	
Compte de chèques	4 059.24	
Compte bloqué	32 267.50	
Titres	83 975.—	
Dépôts	3 147.10	
Compte courant B.P.S. Moutier	4 612.30	
Immeuble	73 267.30	
Mobilier	1.—	
Fonds de réserve	17 790.45	
Fonds de garantie « La Jurassienne »	20 000.—	
Fonds du sentier des Gorges de Moutier	14 915.55	
Capital		254 044.25
	<u>254 044.25</u>	<u>254 044.25</u>

Fortune au 31 décembre 1958	.	.	.	.	254 044.25
Fortune au 31 décembre 1957	.	.	.	.	253 436.97
Augmentation de fortune	.	.	.	.	<u>607.28</u>

Delémont, le 12 janvier 1959.

Le caissier : H. FARRON

Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé, ce jour, à la vérification des comptes de l'A.D.I.J., année 1958. Les opérations des comptes de valeurs ont été pointées et contrôlées avec les pièces à l'appui.

Le bilan et l'état de fortune ont été contrôlés et vérifiés. Ils ont été trouvés exacts. Les valeurs et contrôles des valeurs (certificats de valeurs et dépôts) ont été produits et vérifiés. Les soussignés se font un plaisir de recommander les comptes qui précèdent à l'assemblée générale de l'A.D.I.J. avec remerciements au caissier pour sa bonne gestion.

Delémont, le 6 février 1959.

Les vérificateurs :

W. WÜST

Pour la commune de Courrendlin :

Jos. CHRISTE

Pour la commune de Sonvilier :

A. BOURQUIN

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Les P.T.T. font un bénéfice net de 70,3 millions. — Les comptes d'exploitation des P.T.T. pour 1958 se soldent par un bénéfice net de 70,3 millions (77,2 l'année précédente). Tandis que le téléphone, le télégraphe et la radio ont réalisé un gain net de 134,4 millions (130), la poste a fait un déficit de 64,1 millions (58,8). 70 millions seront versés à la caisse fédérale. Ce résultat a été obtenu malgré l'augmentation des effectifs du personnel (de 34 300 à 35 400) rendue nécessaire par l'accroissement du trafic.

L'indice suisse des prix à la consommation à fin mars. — L'indice suisse des prix à la consommation calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui reproduit le mouvement des prix des articles de consommation et services jouant un rôle important dans le budget des salariés, s'inscrivait à 180,6 à fin mars 1959, ne dépassant plus qu'à peine le chiffre de 180,5 où il s'établissait à fin